

Mesdames, Messieurs
Membres du Bureau de l'EREGE Alsace

Strasbourg, le 16 juin 2025

Objet : Appel à candidatures pour la fonction de Directeur du site d'appui alsacien de l'espace de réflexion éthique du Grand Est

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux, interrégionaux (cf. Annexe), l'espace de réflexion éthique Grand Est (EREGE) a pour vocation de susciter et de coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé.

Il assure également des missions de formation, de stimulation de la recherche, de documentation et d'information en partenariat avec les structures existantes. Il a également une fonction d'observatoire des pratiques éthiques dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, de promotion du débat public et de partage des connaissances dans ces domaines.

L'EREGE résulte de la fusion des anciens espaces de réflexion éthique alsacien, champardennais et lorrain, devenus aujourd'hui sites d'appui.

Le site d'appui alsacien de l'EREGE, constitué le 8 octobre 2018 (convention constitutive en annexe) assure les missions de celui-ci sur le territoire alsacien.

La direction de l'EREGE est assurée à tour de rôle, pour une durée de deux ans, par le directeur d'un des sites d'appui. C'est le Docteur Patrick KARCHER, directeur du site d'appui alsacien qui en assume la responsabilité jusqu'à novembre 2025.

L'article 2.1 du règlement intérieur du site d'appui alsacien de l'EREGE prévoit que le directeur du site « est nommé, sur proposition du bureau de l'EREGE, par le Directeur général du Centre Hospitalo-Universitaire de Strasbourg et le Président de l'Université de Strasbourg, après consultation du conseil scientifique de celle-ci ».

Le directeur du site d'appui alsacien de l'EREGE définit, sur proposition du conseil d'orientation, la politique générale et scientifique, les thèmes à développer, les activités à entreprendre et leurs modalités de mise en œuvre ainsi que le programme annuel du site d'appui alsacien.

DOCTEUR PATRICK KARCHER
Directeur
06.38.42.20.36
patkar59@hotmail.fr

DOCTEUR YVES ALEMBIK
Président du Conseil d'orientation
yves.alembik@gmail.com

LAURE PESCH
Coordinatrice
03.68.85.39.48
laure.pesch@unistra.fr

La durée du mandat de directeur de site d'appui est de trois ans, renouvelable deux fois. La fonction de directeur n'est pas rémunérée.

Le premier mandat du Docteur Patrick KARCHER, actuellement directeur du site d'appui alsacien de l'EREGE arrivera à terme le 31 octobre 2025.

Il est donc procédé à un appel à candidature aux fonctions de directeur du site d'appui alsacien de l'EREGE.

Pour candidater, des connaissances et compétences solides en éthique sont requises.

Les candidatures, constituées d'une lettre de motivation et d'un CV, doivent être envoyées **pour le 25 septembre 2025 au plus tard** à l'adresse suivante :

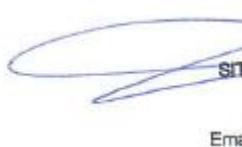
- Par courrier : EREG-Site d'appui alsacien, Laure PESCH, 1 place de l'hôpital, BP 426 67091 Strasbourg cedex
- Ou bien par mail : laure.pesch@unistra.fr

Les candidatures seront présentées aux membres du bureau de l'EREGE réunis **le 16 octobre prochain**. Le responsable sera nommé sur proposition du bureau, conjointement par le directeur général du Centre hospitalier régional universitaire de Strasbourg et par la présidente de l'Université de Strasbourg.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Laure PESCH – 03.83.15.43.03 ou Patrick KARCHER – 03 83 85 14 03,

Je vous prie de croire Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrick KARCHER
Directeur du site d'appui alsacien de l'EREGE



Dr Patrick KARCHER
Directeur
SITE D'APPUI ALSACIEN DE L'EREGE
1 Place de l'Hôpital - BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
Email : patrick-karcher@chru-strasbourg.fr

Pièces jointes :

- Arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion régionaux et interrégionaux
- Convention constitutive de l'EREGE du 8 octobre 2018
- Règlement intérieur de l'EREGE 2019